

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

MISSION D'ASSISTANCE RELATIVE A L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE DU BIEN MIXTE EN SERIE ILES MARQUISES AU PATRIMOINE MONDIALE DE L'UNESCO

Informations relatives à l'acheteur public :

- 1- Catégorie : La Polynésie Française.
- 2- Nom et coordonnées de l'organisme acheteur : La Direction de la Culture et du Patrimoine de la Polynésie française (DCP) BP 380 586 Tamanu - 98718 Punaauia-TAHITI - Tél : 40 50 71 77, courriel : direction@culture.gov.pf
- 3- Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché public : Le Ministre de la culture, de l'environnement, *en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat.*

Objet et caractéristiques principales du marché :

- 1- Objet : Le présent marché en procédure adaptée a pour objet une mission d'assistance relative à l'élaboration de la stratégie de communication du dossier de candidature du bien mixte en série « Iles Marquises » au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- 2- Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Marché de prestations intellectuelles – Le détail des prestations demandées est précisé au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
- 3- Type de marché : Marché de Service.
- 4- Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande :
Le lieu d'exécution de la prestation se situe à Tahiti et aux îles Marquises, Polynésie française.
- 5- Durée du marché : La durée du marché est 32 mois (+2 mois en cas d'impondérables)
- 6- Variantes autorisées : Sans objet.
- 7- Prestations divisées en lots :
Le marché est composé de deux lots distincts :
Lot 1 : La communication du projet de candidature auprès des différentes cibles
Lot 2 Une communication participative par la mise en œuvre d'actions

Objectifs et Nature de la prestation :

La complexité du dossier de candidature du bien mixte en série « Iles Marquises » au patrimoine mondial de l'UNESCO, nécessite une définition précise des objectifs qui devront guider le prestataire dans l'élaboration de la stratégie de communication. Le prestataire aura pour mission de définir et mettre en œuvre un plan de communication dans le cadre de la procédure de candidature des îles Marquises au patrimoine mondial.

Le plan de communication devra tenir compte de l'évolution du projet de candidature qui reçoit d'abord la validation du Comité français du patrimoine mondial (CFPM) avant d'être soumis aux instances internationales de l'UNESCO. Le plan de communication aura pour objectifs principal de :

A) Lot 1 : Faire connaître le projet de candidature et de légitimer le projet auprès des différentes cibles

Les prestations suivantes devront être a minima intégrées dans le plan de communication :

- Création d'une identité visuelle comprenant un logo et d'autres éléments graphiques déclinables sur tout type de supports et réutilisables par les porteurs de projets ;
- Gérer les relations presses ;
- Site internet et réseaux sociaux ;
- Concevoir des supports diversifiés et adaptés aux publics visés.

A titre d'illustrations les supports retenus pourraient être :

- Lettre d'information (papier et électronique) ;
- Articles à insérer dans les bulletins municipaux, CODIM ;
- Spots TV et radios ;
- Affiches, kakémonos, plaquettes, articles de presse, etc.

Au-delà de ces prestations, le titulaire du marché pourra proposer d'autres axes de communication

B) Lot 2 : Mettre en œuvre des actions de concertation à travers une communication participative

Dans le cadre d'une stratégie de communication participative, il s'agira de renforcer le lien entre la population et le projet de candidature : associer l'ensemble de la population et des acteurs socio-économiques marquisiens à la démarche d'inscription et à la gestion du futur bien.

Plusieurs niveaux d'actions de concertation doivent donc être mises en œuvre :

- Impliquer la population dans le processus d'inscription notamment par des sollicitations ponctuelles sur des questions emblématiques et fédératrices comme le choix du nom à donner au bien proposé à l'inscription ;
- Modifier la perception du rôle de chacun des intervenants (État, Pays, services techniques, population, etc.) dans la gestion du patrimoine naturel et culturel et de proposer un partage des responsabilités entre les différents

partenaires. L'approche participative devrait favoriser notamment la prise en charge par les populations des actions destinées à améliorer les conditions d'exploitation de leur territoire dans le respect des valeurs du bien patrimonial.

En d'autres termes, il s'agit d'associer et d'impliquer étroitement la population aux différents niveaux et étapes du processus de candidature, à savoir :

- diagnostic de son environnement, notamment du point de vue de la gestion des ressources, analyse des diverses contraintes et priorités, conception et programmation des actions à entreprendre, réalisation, gestion et suivi/évaluation de l'ensemble du futur plan de gestion. Ces éléments seront essentiels pour bâtir le futur plan de gestion ;
- La population peut ne pas percevoir l'enjeu et l'ampleur de la dégradation et des changements du milieu dans lequel elle vit. Elle peut également ne pas être consciente du rôle qu'elle joue sur l'évolution à long terme de l'état des valeurs naturelles et culturelles du futur bien. Une des étapes essentielles de l'approche participative est de permettre cette prise de conscience de l'impact des différentes pratiques sur le milieu naturel et culturel et de réfléchir avec la population sur les possibilités de les améliorer.

Organisation du cycle de l'approche participative (information / sensibilisation et prise de conscience / identification des problèmes et recherches de solutions) et programmation des actions à entreprendre

- Action pédagogique : ateliers participatifs menés avec les écoles de l'archipel :

Type de procédure : Marché à procédure adaptée prévue à l'article LP 321-1 du Code des marchés publics.

Conditions de participation – pièces à fournir par les candidats :

- 1- Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.
- 2- Documents et renseignements relatifs aux capacités financières : Définis dans le règlement de la consultation.
- 3- Documents et renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles : Définis dans le règlement de la consultation.

Nombre de candidats admis à présenter une offre : Sans objet.

Critères d'attribution : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en œuvre sont définis dans le règlement de la consultation.

Renseignements relatifs aux études et primes : Sans objet

Renseignements complémentaires

- 1- Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : (40.50.71.77 (direction@culture.gov.pf)) ;
- 2- Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : Direction de la Culture et du Patrimoine, Route de la Pointe des pêcheurs, P.K 15 c/mer, B.P. 380586 Tamanu – 98 718 Punaauia – courriel :direction@culture.gov.pf
- 3- Adresse auprès de laquelle les offres doivent être déposées ou envoyées : Direction de la Culture et du Patrimoine, Route de la Pointe des pêcheurs, P.K 15 c/mer , B.P. 380 586 – 98 703 Punaauia – site internet : www.culture-patrimoine.pf ;

Conditions de remise des offres

- 1- Contenu de l'enveloppe à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.
- 2- Modalités de remise des plis :
Les offres sont remises sous enveloppes cachetées du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30, Route de la Pointe des pêcheurs, P.K 15 c/mer Punaauia, **avant le vendredi 5 novembre 2021 à 12h00**, délai de rigueur (toute offre parvenue après ce délai sera rejetée).

Ou

Envoi postal par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : Direction de la Culture et du Patrimoine, Route de la Pointe des pêcheurs, P.K 15 c/mer, B.P. 380586 – 98 703 Punaauia *Le cachet de la poste faisant foi.*

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa- B.P. 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.